

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 janvier 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 10/01/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusés** :

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves  
M. CANONNE Julien représenté par Amélie JAMET

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM 2023-01-005 **Traversée de bourg – demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert** :  
Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

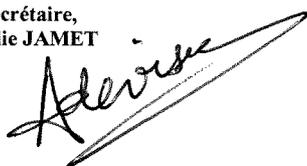
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg peut être présenté et une demande de subvention peut être déposée dans le cadre du Fonds Vert ou Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE a transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 425 003,00€HT pour la première phase des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°1, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre du Fonds Vert une subvention aussi élevée que possible,
- Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

